

Commune de FROGES



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2025

Par convocation en date du 7 mars 2025, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie le 12 mars 2025 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Olivier SALVETTI, Maire de Froges

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS 20

VOTANTS 21

POUR : 21 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Etaient présents : Mireille CEZIAN, Julien DI FRENZA, Philippe REVOL, Michel ROUX, François DI FORTI, Claude MANGILLI, David LIOT, Valérie PETEX, Elise LANDREAU, Brigitte BELLOT-GURLET, Arnaud RUCHE, Philippe ORSET-BLANC, Francesca NOLOT, Francis MARTINEZ, Emmanuelle OLTRA, Cécile GILET, Pilar GINET, Virginie DUPOUX, Brice MAUCLERE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Faustine LARUELLE

Absente : Laure ANDREOLETY, Djamel BOULACEL

Francesca NOLOT a été désigné secrétaire de séance

Délibération n° 11 /2025

BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL / AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Vu les articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2024 dressé par le comptable public,

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	573 483,65
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	448 860,62
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 022 364,27
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-127 117,98
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	78 559,17
Besoin de financement F. = D. + E.	48 558,81
AFFECTATION =C. = G. + H.	1 022 364,27

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal pour assurer le financement des besoins en investissement de 48 558,81 €.

Aussi, après avoir exposé les faits précédents, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'affecter** le résultat comme suit :

AFFECTATION =C. = G. + H.	1 022 364,27
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	572 364,27
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	450 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Après en avoir débattu et avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'affecter** le résultat comme suit :

AFFECTATION =C. = G. + H.	1 022 364,27
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	572 364,27
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	450 000,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le
et affichée le
Le Maire
Olivier SALVETTI

Fait à Froges,
le 12 mars 2025
Extrait certifié conforme
Le Maire
Olivier SALVETTI



Secrétaire de séance
Conseillère Municipale
Francesca NOLOT



Acte administratif pouvant être contesté dans un délai de deux mois auprès du Tribunal Administratif. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux